

Réf.	2022	003
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
28/01/2022	08/02/2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux le trois février à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale Les Marronniers, située 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes ARTUS, DUPONT, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG

MM. CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et RABY.

Absents ayant donné procuration à :

M. BRUNEL a donné pouvoir à Mme JALABERT

Mme DUVAL a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUPONT

M. SCHMIDT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

Mme DELANGUE a donné pourvoir à Mme MAINGONNAT

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION URBAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13.

VU la délibération N°CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du « bouclier sécurité » en Ile-de-France.

CONSIDÉRANT que la fourniture et l'installation de caméras de vidéoprotection peuvent être subventionnées à hauteur de 35% par le Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre de la mise en œuvre du « bouclier de sécurité ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **16** voix pour, **0** contre, **3** absents (ARTUS JOAO et RABY)

APPROUVE la demande de subvention formulée auprès du Conseil Régional d'Ile de France selon le plan de financement ci-après :

DEMANDE DE SUBVENTION**BOUCLIER DE SÉCURITÉ - INSTALLATION DISPOSITIF VIDÉOPROTECTION****PLAN DE FINANCEMENT****DEPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de génie civil	50 132,00 €	10 026,40 €	60 158,40 €
Fourniture et installation de 23 caméras	95 071,30 €	19 014,26 €	114 085,56 €
Mission AMO	7 610,00 €	1 522,00 €	9 132,00 €
TOTAL	152 813,30 €	30 562,66 €	183 375,96 €

RECETTES

DISPOSITIFS FINANCIERS	TAUX	SUBVENTIONS
CONSEIL RÉGIONAL IDF	35%	53 484,66 €
FIPD 2022	45%	68 765,99 €
TOTAL	Base Montant HT des dépenses	122 250,64 €

ETAT	TAUX	FONDS COMPENSATION TVA
FCTVA	16,404%	30 080,99 €
TOTAL	Base Montant TTC des dépenses	30 080,99 €

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE**31 044,33 €****ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Travaux de génie civil	50 132,00 €	sept.-22	nov.-22
Fourniture et installation de 23 caméras	95 071,30 €	sept.-22	nov.-22
Mission AMO	7 610,00 €	sept.-22	nov.-22

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220203-2022_003-DE
Date de télétransmission : 07/02/2022
Date de réception préfecture : 07/02/2022